

RIVE-DE-GIER INONDATIONS

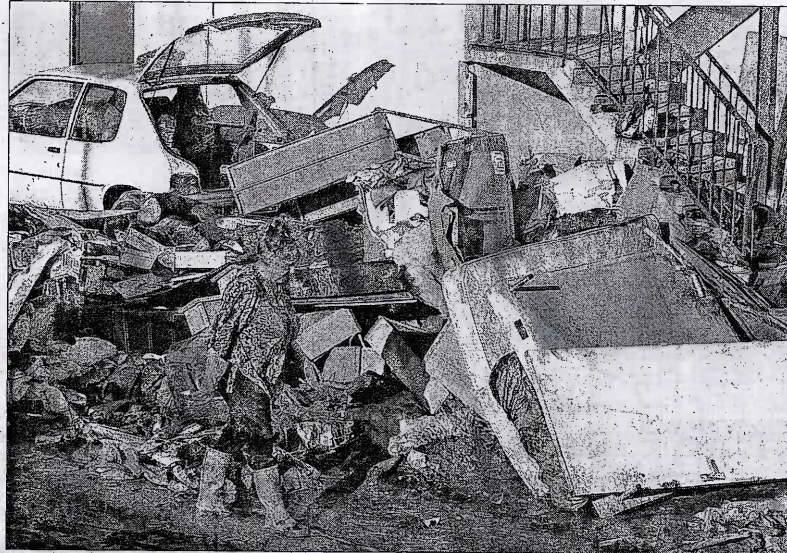
Démarche citoyenne veut participer à l'élaboration du plan de prévention

L'association, portée par les élus du groupe d'opposition Réinventons Rive-de-Gier, va rencontrer le président de la commission d'enquête du Plan de prévention des risques d'inondations.

La réflexion des services de l'État pour la réalisation d'un Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) a débuté au lendemain des terribles inondations qui ont littéralement dévasté le centre-ville de Rive-de-Gier en 2008. Mais comme le souligne Jean Point, conseiller municipal d'opposition, « l'association Démarche citoyenne s'est intéressée depuis la première inondation de 2003 à comprendre les causes de cette catastrophe et à promouvoir toutes les solutions destinées à empêcher ou du moins à réduire son renouvellement ».

Un rendez-vous important le 22 décembre

Mais l'édile est bien conscient que l'ampleur de la mission est très importante : « L'inondation de 2008 puis les dernières alertes où le Gier a failli débord



■ La catastrophe des inondations de 2008 est encore dans toutes les mémoires. Pour ne pas la revivre, les responsables de Démarche citoyenne invitent les habitants à leur communiquer leurs questions et réflexions. Photo d'archives Richard MOUILLAUD

der de son lit à plusieurs reprises ces dernières années, montrent qu'un long chemin reste à parcourir pour protéger les Ripagériens et leurs biens. » Dans le cadre de l'enquête publique, concernant le PPRI, qui se déroule jusqu'au 6 janvier sur la vallée du Gier et dont la commune de Rive-de-

Gier est le siège, l'association Démarche citoyenne a pu obtenir un rendez-vous avec le président de la commission d'enquête, jeudi 22 décembre, dans les locaux de la mairie ripagérienne.

Et Jean Point de préciser : « Ce sera pour nous l'occasion d'exprimer nos craintes, nos inquiétudes et nos exigences dans le cadre de cette consultation, au terme de laquelle ce plan sera définitivement approuvé par arrêté inter préfectoral Rhône et Loire. »

Bien évidemment, l'association a d'ores et déjà préparé une liste de questions et de remarques (lire ci-dessous) mais ses responsables invitent « les Ripagériens à nous communi-

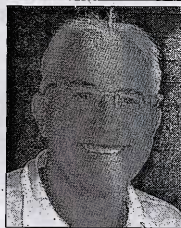
quer leurs interrogations et réflexions afin que nous puissions les soumettre officiellement au président de la commission d'enquête », conclut Jean Point, bien conscient que la mise en application du PPRI constituera une étape importante pour la commune dans sa lutte contre les inondations.

Naël Dandachi
nael.dandachi@leprogres.fr

INFO Le public peut déposer ses questions dans la boîte aux lettres de l'association Démarche citoyenne, à la Ruche des citoyens, cours du 11-Novembre à Rive-de-Gier ou envoyer un mail à : jean.point@free.fr

« Démarche citoyenne s'est intéressée depuis la première inondation de 2003 à comprendre les causes de cette catastrophe. »

Jean Point, Démarche citoyenne



ZOOM

Quelques exemples de questions déposées sur le registre

- Mon habitation est-elle dans le périmètre inondable défini par le PPRI ?

Si oui, quelles en seront les contraintes ?

- Quelles vont être les conséquences d'un possible classement de mon habitation en zone inondable sur mon assurance ?

- Quelles vont être les obligations des propriétaires si leurs biens sont classés inondables ?

- Pourquoi depuis 2003,

date de la première inondation, aucun investissement structurant (mis à part la démolition de ponts) n'a été réalisé sur le lit de la rivière pour empêcher les eaux d'envahir le centre-ville ?

- Les ouvrages de ralentissement dynamiques censés ralentir le processus d'inondation en cas de forte pluie n'ont pas été retenus dans le prochain programme de travaux par le comité de rivière. Pourquoi ?

- L'abaissement du niveau des barrages en amont de Rive-de-Gier censés jouer le rôle de tampons en cas de forte pluie n'a pas été retenu au final. Pourquoi ?

- Quelles seront les obligations des propriétaires après l'adoption du PPRI ?

- Quels sont les travaux envisagés pour faciliter la confluence du Couzon et du Gier avec pour objectif d'éviter les inondations, rue Marrel ?

17

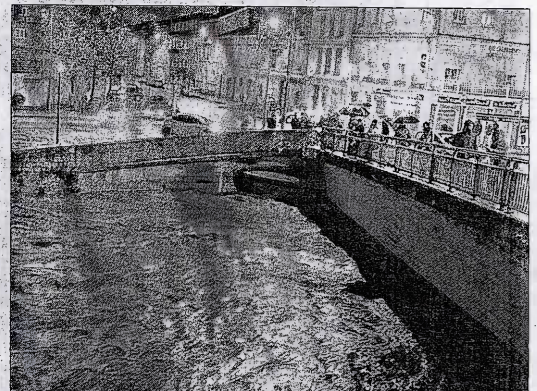
C'est le nombre de communes de la Loire concernées par l'enquête publique relative au projet de Plan de prévention des risques inondations. Il s'agit de Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay, Saint-Paul-en-Jarez, Lorette, La Grand-Croix, L'Horme, Châteauneuf, Genilac, Chagnon, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Joseph, Tartaras, Dargoire, Saint-Jean-Bonnefonds et Saint-Étienne. Douze communes du département du Rhône sont également concernées.

REPÈRE

■ Fin de l'enquête le 6 janvier 2017

L'association Démarche Citoyenne invite les Ripagériens à se rendre en mairie de Rive-de-Gier, au 1^{er} étage, salle 118, jusqu'au 6 janvier inclus, afin de prendre connaissance des études lancées sur la rivière, la cartographie de l'inondation centennale et les contraintes du PPRI. Mais surtout à inscrire toutes leurs questions, craintes et suggestions sur le registre officiel.

C'est à partir de ce qui sera consigné que le plan sera définitivement approuvé en l'état ou amendé.



■ Le 22 novembre dernier, le Gier est monté à plus de trois mètres et dépassé sa cote d'alerte, suscitant une grande angoisse au sein de la population. Photo d'archives Richard MOUILLAUD